



Délibération  
N° 2021-024

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA

\*\*\*\*\*

ESTRATTU DI E DELIBERAZIONI DI U CUNSIGLIU MUNICIPALE  
DI A CUMUNA DI SAN MARTINU DI LOTA

**OBJET** : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021 (FISCALITE DIRECTE LOCALE)

Date de la convocation : 07/04/2021

# SEANCE DU 12 AVRIL 2021

L'an DEUX MILLE VINGT et UN et le douze avril à dix-sept heures

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme PADOVANI Marie-Hélène.

Présents : Mme PADOVANI Marie-Hélène, M. LEONARDI Bernard, Mme CASANOVA Nicole, M. BERTRAND Michel, Mme FORNESI Marie-Dominique, M. SCANIGLIA Didier, Mme MANDRICHI Marie-Paule, M. ROSSI Alain, Mme LORENZI Thérèse, Mme FILIPPI Augusta, M. COVILLI Pierre-Antoine, M. POLIFRONI Bruno, Mme RAGAS Viviane, M. REVELLI Hervé, Mme VALERY-GRAZIANI Nathalie, M. PATRONE Etienne, Mme NATALI Emmanuelle, M. SIGURANI Olivier, Mme MINICUCCI Audrey.

Absents :

M. GRAZIANI Jean-Charles,

M. PADOVANI Jean-Jacques a donné pouvoir à M. LEONARDI Bernard,

Mme SIGURANI Marielle a donné pouvoir à Mme FORNESI Marie-Dominique,

M. CORMAT René-Pierre a donné pouvoir à M. SCANIGLIA Didier.

Nbre de conseillers afférents à L'assemblée délibérante : 23

En exercice : 23

Présents : 19

Absents : 1

Représentés : 3

*Mme NATALI Emmanuelle a été nommée secrétaire.*

Parallèlement au vote du budget primitif, Madame Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur les taux d'imposition 2021 pour les 2 taxes directes locales : Taxe foncière sur les propriétés bâties, Taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Concernant la Taxe d'habitation, le taux est désormais figé au taux de 15,95% et ne s'applique plus aux résidences principales. La Commune doit se prononcer sur la nouvelle taxe foncière intégrant l'ancienne part départementale.

Le Conseil Municipal ayant pris connaissance :

- De l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021,
- Des circulaires afférentes à la fixation des taux

Compte tenu du fait que le produit attendu de la fiscalité directe locale pour obtenir l'équilibre du budget est de 1 279 035 euros, il permet de maintenir les taux d'imposition de l'année 2020.



Oui l'exposé de son Président,  
**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**

Pour : 22	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

**DÉCIDE**

De reconduire les taux 2020, conformément au tableau ci-dessous et à l'état de notification des produits prévisionnels ci-annexé :

	Taux 2020	Taux 2020 départemental	Total 2020	Taux votés pour 2021
Taxe foncière sur les propriétés bâties	14,43	12,9	27,33	27,33
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	70,96		70,96	70,96

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Le Maire, Mme Marie-Hélène Padovani

